

AMI

SESSION 2019

**CONCOURS INTERNE
D'ATTACHÉS D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT**

**RÉDACTION D'UNE NOTE À PARTIR D'UN DOSSIER RELATIF
À L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT
DU SYSTÈME ÉDUCATIF**

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

Sujet :

Vous êtes responsable du service scolarité de l'UFR¹ « Lettres, Sciences humaines » de l'université de X.

Cette composante comprend plusieurs parcours de première année de licence :

- un parcours de lettres classiques et modernes ;
- un parcours de philosophie ;
- un parcours de psychologie très demandé par les étudiants et dont les places ont été limitées dans la composante depuis deux années ;
- un parcours d'information et communication, lui aussi sous tension, ayant nécessité d'en limiter les places offertes à la rentrée dernière.

La composante n'a pas encore mis en place à la rentrée 2018 de parcours spécifiques pour les étudiants plus fragiles admis avec une réponse « oui-si ».

Un nouveau directeur de l'UFR a été élu dans les premières semaines de septembre.

Ayant passé plusieurs mois dans un laboratoire à l'étranger, il n'a pas été associé à la mise en place dans la composante de la réforme de l'orientation et de l'accès à l'enseignement supérieur « Parcoursup ».

Il vous demande de bien vouloir lui rédiger une note expliquant brièvement le dispositif « Parcoursup » et l'organisation mise en place par l'UFR.

Il vous demande aussi d'identifier les prochaines étapes qui s'imposeront à la composante, les éventuelles améliorations qui pourraient être apportées ainsi que les difficultés qu'il faudrait anticiper à la lumière de l'expérience de cette première application de « Parcoursup » en 2018 dans l'établissement et dans d'autres universités.

Documents joints :

1. Calendrier de « Parcoursup » 2018/2019 (1 page)
2. Note SAIO bilan des semaines d'orientation 2018 (1,5 page)
3. « Parcoursup » : Qu'est ce que les attendus (DigiSchool) (1 page)
4. Crispation autour de la déclinaison locale des attendus (extraits EducPros) (2,5 pages)
5. Parcoursup : des réticences dans le classement des dossiers de candidature (CIDJ) (1 page)
6. Fiche thématique : la commission d'examen des vœux (5 pages)
7. Oui si : quels sont les dispositifs d'accompagnement testés à la rentrée 2018 (en Nouvelle Aquitaine) (extrait dépêche AEF) (4 pages)
8. Note d'information capacités d'accueil (1,5 pages)
9. Note d'instruction du Vice-président formation (2 pages)
10. A l'université de Nantes, devant le refus de trier les dossiers la présidence riposte (EducPros) (2 pages)
11. Les nouveautés 2019 sur « Parcoursup » (Studyrama) (1 page)

¹ UFR : unité de formation et de recherche, composante de l'université

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
A M I	R 0 0 0 0	1 0 1	1 0 3 7

Le calendrier Parcoursup en 3 étapes

1

Novembre 2018 > Janvier 2019 Je m'informe & découvre les formations

FIN NOVEMBRE > JANVIER

Je m'informe sur mon orientation, notamment sur le site terminales2018-2019.fr, et je participe à la **1^{re} semaine de l'orientation** organisée dans mon lycée.

Si je suis déjà étudiant et que je souhaite **me réorienter** : je me renseigne auprès du service orientation de mon établissement.

DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma **fiche de dialogue**.

Le 1^{er} conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information de Parcoursup :

- Je m'informe sur le déroulement de la procédure sur Parcoursup.fr
- Je consulte l'**offre de formation** : les contenus, les attendus, les débouchés professionnels et les critères d'examen des dossiers.

Nov.

Déc.

Janvier 2019

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

2

22 Janvier > 3 Avril 2019 Je formule mes vœux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la **2^e semaine de l'orientation** et aux **journées portes ouvertes** dans les établissements de l'enseignement supérieur.

DU 22 JANVIER AU 14 MARS

Je m'inscris sur Parcoursup pour **créer mon dossier candidat**.

Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer.

Mercredi 14 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.

MARS

2^e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

3 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**

AVRIL-MAI

Les formations examinent les vœux formulés par les candidats.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour bien comprendre le fonctionnement de la plateforme.

3

Mai > Juillet 2019 Je reçois les réponses des formations & je décide

MI-MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

DU 17 JUIN AU 24 JUIN

La **procédure est suspendue** pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

FIN JUIN - MI-SEPTEMBRE

La phase complémentaire est ouverte.

5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

AVANT LA FIN JUILLET

Je **confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie** selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.

Mai > Septembre 2019 : Je suis accompagné si je n'ai pas reçu de proposition et que je souhaite trouver une place dans une formation proposée par Parcoursup

Je peux demander, via la plateforme, un **rendez-vous individualisé ou collectif avec les équipes du rectorat ou de mon lycée** si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, IUT, etc.).

La **phase complémentaire, de fin juin à mi-septembre**, me permet de formuler de nouveaux vœux et d'obtenir une proposition d'admission dans une formation disposant de places disponibles.

Je peux bénéficier de l'accompagnement individualisé de la **commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** de mon académie.

Une procédure adaptée au profil de chacun

Des choix motivés

- > Jusqu'à 10 vœux non classés selon mon projet.
- > Une réponse pour chacun de mes vœux.
- > Des vœux multiples possibles dans certaines formations.

Une offre de formation enrichie et personnalisée

- > De **nouvelles formations** disponibles (soins infirmiers, écoles d'ingénieurs, travail social...)
- > Des **parcours de réussite** pour se renforcer dans les compétences et connaissances nécessaires et attendues
- > La **possibilité d'une année de césure**, dès la première année d'étude, pour concrétiser un projet d'engagement.

Un soutien à la mobilité

La **possibilité d'une aide à la mobilité** si je fais le choix d'une formation éloignée de mon domicile.
Toutes les informations disponibles sur etudiant.gouv.fr

Deux professeurs principaux en classe de terminale

En lien avec les psychologues de l'Éducation nationale en charge de l'orientation, ils **m'accompagnent tout au long de l'année pour élaborer mon projet** et m'aider à faire mes choix.

Des étudiants à mes côtés

Je peux contacter sur la plateforme des **étudiants éclairés et ambassadeurs**.

Deux semaines de l'orientation

Pour **stimuler ma réflexion et consolider mon projet d'orientation**.

Un conseil de classe renforcé

Son avis permet d'accompagner mes projets :

- > au 1^{er} trimestre, en formulant des recommandations.
- > au 2^e trimestre, en examinant mes vœux d'orientation.

Le service d'orientation universitaire

Si je suis étudiant je me renseigne auprès du **service orientation** de mon établissement pour obtenir des informations et de l'aide dans la construction de mon projet de réorientation.

P....., le 5 mars 2018

Note à Madame la rectrice

Rectorat

Service académique
d'information et
d'orientationMM
CSAIOTéléphone
03 55 55 30 30Mél.
MM XX@ac-XX.fr

10, rue du Concours

Objet : Bilan des semaines d'orientation 2018

A l'occasion de la réforme de l'orientation et de l'accès à l'enseignement supérieur, les établissements scolaires ont été encouragés à améliorer la connaissance des formations et des attendus des formations proposées par les établissements d'enseignement supérieur par l'organisation de deux semaines de l'orientation destinées aux futurs étudiants.

Des initiatives foisonnantes, qui avaient déjà lieu les années passées, se sont encore développées : forums de l'orientation, salons, conférences, portes ouvertes, rencontres avec des professionnels et des chefs d'entreprises, visites des universités par les lycéens, rencontres avec d'anciens élèves devenus étudiants, séquences d'immersion dans universités, etc..

Pourtant, on peut regretter que ces « semaines de l'orientation » se limitent majoritairement à des opérations ponctuelles, disparates, sans logique d'ensemble et la coordination des actions entre le secondaire et le supérieur laisse encore à désirer. Elles auront néanmoins permis, cette année, d'expliquer la procédure du nouveau dispositif « Parcoursup ».

Il semble notamment qu'il manque actuellement deux éléments majeurs pour faire de « Parcoursup », au-delà de l'outil, une véritable promotion d'un parcours de l'orientation des élèves vers la réussite et le monde étudiant :

– une coordination des actions et des calendriers du secondaire et du supérieur : par exemple, les journées portes ouvertes des universités n'attirent pas toujours les classes terminales qui privilégient leurs cours ou sont éloignées de la ville universitaire, et se voient parfois opposer des capacités de visites limitées. Les actions, certes foisonnent des deux côtés, mais sont peu lisibles pour les familles et perdent en cohérence et en efficacité ; il faudrait pouvoir les planifier, de concert, et par territoire, avant l'expression des vœux des élèves ;

– une plus grande coordination des professeurs de lycées et de leurs collègues universitaires : si le lien entre les divers acteurs enseignement scolaire/enseignement

supérieur va de soi pour ce qui concerne les formations dans les lycées (BTS, CPGE), c'est beaucoup moins le cas dans les relations avec l'université. Les enseignants des lycées attendent vraiment des précisions de la part de leurs collègues universitaires. Ils sont favorables à la mise en place d'une journée de rencontre des professeurs principaux avec le monde universitaire. Ils souhaitent aussi des précisions sur les filières sélectives et les différences de compétences attendues entre les formations proposées.

Dans certaines académies des initiatives ont permis de rapprocher les universitaires des enseignants de lycées et ainsi de démystifier les représentations, notamment sur les prérequis nécessaires à la poursuite d'études dans certaines filières universitaires. Mais il reste beaucoup à faire.

En résumé, la dimension nouvelle offerte par Parcoursup d'un véritable parcours d'orientation entre les lycées et l'enseignement supérieur n'est pas encore toujours perceptible dans tous les établissements et de réelles marges de progrès existent.

Une suggestion pourrait être de systématiser la planification, par bassin de formation de l'enseignement scolaire, de rencontres entre professeurs principaux de terminale et enseignants-chercheurs, responsables de filières.

M. M.....
C.S.A.I.O.

Document n°3 : **Parcoursup : qu'est-ce que les attendus ?**

DigiSchool Publié le 08 Décembre 2017 | [Pauline Raud](#) |

Alors que le nouveau nom d'APB est désormais connu de tous, il est temps d'entrer dans les détails et de **préciser les contours de « Parcoursup »**, et plus particulièrement la notion d'attendus. En effet le **Plan étudiants** du gouvernement se définit notamment par la « charte des attendus » qui entérine le fait qu'**un bachelier devra réunir un certain nombre de compétences pour intégrer la filière universitaire de son choix.**

Rappelons que le projet de loi sur les nouvelles modalités d'entrée à l'université proposé par la Ministre Frédérique Vidal vise à **améliorer le processus d'orientation** des étudiants et **contribuer à réduire l'échec à l'université.** La charte « *pour une mise en œuvre partagée des attendus des formations au service de la réussite des étudiants* » a été validée par Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur et Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, ainsi que par les membres de la Conférence des présidents d'université (CPU), de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et de la Conférence des grandes écoles (CGE).

Qu'est-ce que les attendus ?

Les présidents des universités travaillent actuellement sur le sujet. Les attendus seront d'abord définis dans un cadre national, mais ils pourront être **déclinés dans chaque université en fonction des spécificités de leur offre de formation.** Les attendus regroupent les **diverses compétences qu'un étudiant doit posséder pour réussir dans telle ou telle filière.**

Pas de panique : ces attendus seront **présentés pour chaque formation avant l'ouverture de la nouvelle plateforme Parcoursup.** Ces attendus seront en effet expliqués puis demandés aux lycéens lors de leur inscription sur la nouvelle plateforme Parcoursup afin de **permettre aux lycéens de prendre connaissance des caractéristiques des formations,** et en particulier des connaissances et compétences pré requises à l'entrée de chaque formation.

Quelles formes vont prendre ces attendus ?

Les prérequis exigés pourront fortement **varier d'une filière à l'autre.** Par exemple en Staps, les attendus pourraient être de plusieurs ordres : pratiquer un ou plusieurs sports, avoir un certain niveau dans les disciplines scientifiques, être impliqué dans le monde associatif. En Droit, on attendrait plutôt des aptitudes à l'expression orale et écrite, à l'analyse de texte, à la logique, un intérêt pour les questions historiques, sociétales et politiques...

Des attendus à valeur informative

Définis, comme « *les connaissances et les compétences nécessaires à la réussite dans chaque filière* » par la ministre Frédérique Vidal, ces attendus ont avant tout un **rôle informatif.** Ils s'adressent à la fois aux lycéens et aux proviseurs et professeurs principaux qui participeront à l'orientation des futurs bacheliers vers l'enseignement supérieur.

Document n°4 : ENTRÉE À L'UNIVERSITÉ : CRISPATIONS AUTOUR DE LA DÉCLINAISON LOCALE DES ATTENDUS

EducPros by l'étudiant Laura Taillandier (extraits)

Publié le 12.01.2018

Dans les universités, l'heure est à la déclinaison locale des attendus. Si beaucoup de formations choisissent de s'en tenir au cadrage national, des points de crispation se font jour sur les critères qui permettront d'analyser les dossiers des étudiants.

Du passage délicat de la théorie à la pratique, le tout dans un calendrier contraint. Dans certaines universités, les discussions sur la déclinaison des attendus prévus par le Plan étudiants tournent au vinaigre. "Il y a un vrai chaos sur la question des attendus, beaucoup de confusion et pas mal d'interprétations différentes, s'inquiète Jimmy Losfeld, le président de la Fage. Ce qui m'attriste le plus, c'est la méconnaissance de la philosophie même de ces attendus. Certains pensent que la réforme permettra de sélectionner les étudiants dans les formations qui ne seraient pas en tension..." regrette-t-il. Et de s'interroger : "Le cadrage national était-il trop flou ?"

La déclinaison locale des attendus doit laisser les universités préciser le cadrage national et mettre en lumière les particularités de certaines formations. "Il y a des interprétations très différentes de la réforme", note également la présidente de l'Unef, Lilâ Le Bas. Et des "surprises". "Le Bafa, qui devait ne pas être exigé, refait son apparition. Sans l'écrire, toutes les compétences du diplôme sont exigées. Les notes reviennent aussi en force, notamment pour les sciences dures", expose la représentante du syndicat étudiant.

[...] Les cas de figure varient fortement d'une université à l'autre, selon les premiers constats des organisations syndicales. "La situation est très différente entre les établissements, mais aussi d'un domaine de formation à un autre, au sein des universités", observe Franck Loureiro, secrétaire général adjoint du Sgen-CFDT. [...]

Une minorité d'attendus locaux ...

Dans une majorité de cas, les choix semblent s'aligner sur des attendus nationaux. C'est le cas de l'université de Cergy-Pontoise, présidée par François Germinet, en charge de la commission formation et insertion professionnelle de la CPU (Conférence des présidents d'universités). Seules certaines formations "très spécifiques" ont choisi de décliner les attendus, comme les cursus masters en ingénierie, ou celles dites Portail, en maths, informatique et physique.

À Cergy, le vote sur les attendus est intervenu tôt, dès la mi-décembre. "Le point essentiel n'est pas tant les attendus mais les éléments à prendre en compte pour analyser les dossiers et vérifier que le profil des élèves corresponde aux attendus", souligne le vice-président CFVU (Commission formation et de la vie universitaire) de Cergy-Pontoise, Patrick Courilleau.

Seront ainsi pris en compte par l'université : les notes de première et de terminale, les résultats des épreuves anticipées du baccalauréat et le contenu de la fiche Avenir. "Pour nous, l'élément très important sera l'avis des enseignants sur la capacité de l'élève à travailler en autonomie, en groupe..." pointe-t-il.

Ces éléments d'analyse des dossiers varieront selon les formations. "En droit, pour évaluer la capacité à raisonner de manière logique, on regardera les notes de maths ou de philosophie, ainsi que l'avis des professeurs de latin ou de grec", illustre le vice-président. Parmi les spécificités qui seront regardées : les certifications en langues, les CV dans certaines formations sélectives, des modules d'auto-positionnement, voire des questionnaires non obligatoires où l'élève donnera son avis sur sa capacité à travailler en autonomie ou en groupe. "On s'interdit de cibler un baccalauréat même si on prendra en compte le parcours de l'élève, notamment pour les dispositifs adaptés proposés dans le cadre des 'Oui, si'", précise Patrick Courilleau.

... qui cache une diversité de situations

À l'université de Strasbourg, les critères d'analyse des dossiers, encore en discussion, devraient être similaires à ceux de Cergy-Pontoise, avec la prise en compte des résultats scolaires de première et de terminale des élèves, ou encore du contenu de la fiche Avenir. Seules certaines formations spécifiques déclineront le cadrage national des attendus. "Nous avons par exemple un parcours droit européen où l'on affichera une exigence linguistique plus forte", illustre le vice-président formation de l'établissement, Benoît Tock.

Pour Franck Loureiro, du Sgen-CFDT, le choix de s'orienter vers des attendus généraux relève de plusieurs facteurs différenciant selon les établissements. "Soit les équipes, par manque de temps, se concentrent sur la construction des dispositifs d'accompagnement pour obtenir des financements, soit elles jugent que le cadrage national est suffisant pour informer les bacheliers. Enfin, et c'est plus rare, certaines, par opposition, choisissent de ne pas faire remonter les attendus."

Tensions à Paris 1...

C'est notamment le cas de Paris 1, où une motion a été votée en ce sens, mardi 9 janvier 2018 lors de la CFVU (Commission de la formation et de la vie universitaire). "En demandant aux universités de classer les candidatures étudiantes selon un certain nombre de critères, alors que les universités ont des capacités d'accueil limitées, le ministère s'apprête en réalité à mettre en œuvre une sélection qui ne dit pas son nom", est-il indiqué dans le texte.

Une motion qui témoigne d'un "rejet de principe" des attendus, selon Abdoulaye Diarra, le vice-président de l'Unef : "Ils sont trop généraux et laissent la place à la prise en compte de critères de sélection." Même constat pour Marie Cottrel, responsable locale du Snesup-FSU, qui craint "une mise en concurrence" exacerbée des établissements dans l'académie.

Au sein de Paris 1, quatre UFR, regroupant 70 % des étudiants, ont fait des propositions de déclinaison (droit, management, arts, et histoire de l'art et archéologie), quand cinq autres (histoire, géographie, sociologie, sciences politiques et économie) ont refusé de faire remonter les attendus et critères locaux.

Selon les documents qu'EducPros a pu consulter, en gestion, par exemple, sept critères d'analyse des dossiers sont ainsi proposés comme la série du baccalauréat (de préférence S et ES), ou encore le CV et tout autre document attestant d'un intérêt pour le monde de l'entreprise. Il est par ailleurs précisé, comme pour la filière droit, que "l'expérience montre que les baccalauréats technologiques et professionnels ne sont, en règle générale, pas adaptés à la poursuite, dans de bonnes conditions, [de telles études]".

[...]

... Et à Clermont-Auvergne

La situation est également tendue à l'université Clermont Auvergne, où une cinquantaine d'enseignants-chercheurs et étudiants ont investi le 9 janvier la CFVU, à l'appel de l'Unef et du Snesup notamment, reportant le vote des attendus. Si la responsable locale de la Fage regrette ce blocage "qui prend en otage la commission", elle porte un regard critique sur les critères d'analyse des dossiers retenus par l'établissement. Dans les premières propositions, "on demandait aux élèves d'avoir effectué un séjour linguistique alors que c'est discriminant socialement". "Le plus scandaleux : dans certaines formations, on voulait regarder si les étudiants avaient eu une activité salariée pendant leur scolarité", rappelle Wendy Lafaye.

Ces éléments ont été retirés après une réunion, jeudi 11 janvier. "Il y a des inquiétudes qui reposent sur un malentendu. Ces éléments n'étaient pas considérés comme des prérequis mais comme pouvant valoriser un dossier, comme un engagement extrascolaire", souligne le président de l'université, Mathias Bernard.

En revanche, un "vrai sujet de divergence", notamment avec la Fage, reste la prise en compte des bulletins scolaires dans l'analyse des dossiers. "Il faut voir comment rassurer, mais c'est un élément essentiel et tangible pour déterminer si l'étudiant a besoin d'un parcours adapté ou non", relève Mathias Bernard, qui espère arriver au plus vite à une proposition pouvant satisfaire une majorité d'élus de la commission. [...]

Document n°5 : Parcoursup : des réticences dans le classement des dossiers de candidature

Après la fin de la saisie et de la confirmation des vœux sur Parcoursup, la prochaine étape consiste au classement des candidatures des futurs étudiants par les établissements d'enseignement supérieur. C'est sur cette étape que des professeurs d'universités restent réticents. Explications.

Depuis le 31 mars, la saisie et la validation des dossiers sur **Parcoursup** sont clôturées et les lycéens ne peuvent plus ni formuler de vœux ni en confirmer. Les vœux validés sur la plateforme vont être transmis aux établissements d'enseignement supérieur concernés. Prochaine étape de la procédure d'admission post bac : le **classement** des dossiers des candidats d'ici le 18 mai par les établissements pour fournir une réponse aux lycéens dès le 22 mai prochain.

Des réticences sur le classement des dossiers

Le tri des dossiers de candidature des lycéens ne fait pas l'unanimité et certains professeurs d'université ont fait savoir qu'ils ne se plieraient pas à ce classement qu'ils considèrent être une sélection déguisée. Nombreux sont ceux à estimer qu'il n'est pas de leur ressort de trier les candidatures et d'autres dénoncent les manques de moyens alloués pour cette tâche supplémentaire qui va demander beaucoup de temps.

Le syndicat SUD éducation a, sur son site, appelé les enseignants à « boycotter collectivement ces commissions de sélection et de refuser le classement des bachelier.e.s ». A l'inverse, le Snesup (Syndicat national de l'enseignement supérieur) a proposé de contourner le classement en acceptant tous les dossiers de candidature et en mettant éventuellement en place un classement uniquement par ordre alphabétique.

A l'université Lumière à Lyon, le président a exprimé *"son attachement au principe fondamental de libre accès à l'enseignement supérieur sans aucune forme de sélection"* et a invité les équipes pédagogiques dans un communiqué à *"accepter sans condition toutes les candidatures, tous baccalauréats confondus, dans les filières qui ne sont pas sous tension"*.

De fortes réticences qui font échos aux mouvements étudiants contre la réforme de l'entrée à l'université qui ont conduit aux blocages de plusieurs universités en France depuis plus d'un mois.

La procédure de classement

Pour trier les candidatures les établissements doivent mettre en place ce que l'on appelle des commissions d'examen des vœux qui doivent réaliser un classement des candidatures. Pour cela, les commissions d'examen doivent faire remonter des critères de classement intégrés directement sur Parcoursup via un module d'aide à la décision en ligne.

Chaque établissement peut à l'aide de cet outil déterminer les critères qui seront jugés essentiels pour le classement : note dans une matière spécifique, moyennes de plusieurs matières en classe de terminale, options suivies au lycée, activités extrascolaires, projet de formation motivé, ... Chaque élément va rapporter des points au lycéen et l'algorithme de Parcoursup va classer automatiquement les dossiers des candidats.

Marine Ilario © CIDJ - 16/05/2018

Document n°6 : FICHE THEMATIQUE / L'ESSENTIEL SUR...

La commission d'examen des vœux (extraits)

Pour répondre à l'objectif de transparence souhaité pour la nouvelle procédure nationale de préinscription, les établissements dispensant une formation de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur ont explicité sur Parcoursup les éléments pris en compte pour l'examen des vœux des lycéens, des apprentis et des étudiants en réorientation, et précisé les pièces justificatives qui seront utilisées pour examiner leur dossier.

Ces modalités et critères d'examen des vœux sont importants. En effet, **si les candidats en font la demande**, l'établissement dispensant une formation sélective ou non sélective de 1^{er} cycle devra leur **communiquer les informations** relatives aux critères et modalités d'examen de leurs candidatures ainsi que les motifs pédagogiques qui ont justifié la décision prise. Les établissements ne pourront justifier leur décision en invoquant une pièce ou un élément qui n'aurait pas été explicitement demandé(e) aux candidats et/ou affiché(e) dans Parcoursup.

Qu'est-ce qu'une commission d'examen des vœux ?

Pour chaque formation inscrite sur Parcoursup ayant enregistré des vœux, les établissements constituent une commission d'examen des vœux, qui assurera l'examen de chacun des vœux reçus. À ce titre :

- elle **définit les modalités et les critères d'examen** des candidatures ;
- elle **examine l'ensemble des vœux des candidats**, notamment afin de pouvoir proposer des dispositifs d'accompagnement pédagogiques ;
- elle **ordonne tous les vœux** et propose au chef d'établissement les réponses à faire aux candidats. **Par exception**, sont dispensées d'ordonner les vœux : les commissions d'examen des vœux des formations **non sélectives** pour lesquelles **le nombre de candidatures est inférieur aux capacités d'accueil de la formation à la date de confirmation des vœux** (31 mars 2018). Toutefois, même dispensées d'ordonner les vœux, ces mêmes commissions doivent toutefois indiquer sur la plateforme une liste de candidats admis avec, pour chacun d'eux, une réponse **OUI** ou **OUI SI** en précisant dans ce dernier cas sur la plateforme Parcoursup la catégorie dont relève le dispositif auquel est subordonnée l'inscription.

Quelle est sa composition ?

La composition de la commission d'examen des vœux relève de la responsabilité de chaque établissement. Pour chaque formation, cette composition est arrêtée par le chef d'établissement.

À titre d'exemple, la commission peut être composée du responsable de la formation, du responsable de la licence 1^{ère} année et de membres de l'équipe pédagogique.

Comment procède-t-elle ?

Définition des modalités et critères d'examen – Compte tenu des éléments d'appréciation des dossiers de candidature affichés dans Parcoursup au titre des caractéristiques des formations (article D. 612- 1-5 du Code de l'éducation), la commission d'examen des vœux définit les modalités et critères d'examen des vœux et, en conséquence, le **paramétrage de l'outil d'aide à la décision (si l'établissement décide de l'utiliser)**. Ces modalités peuvent consister en une pondération affectée à chacun d'entre eux. Elles ne peuvent cependant en aucun cas consister à refuser de tout examen et de tout classement une série de baccalauréat.

Pour définir les modalités et critères d'examen des dossiers et examiner les vœux des candidats, les commissions prennent en compte les seuls éléments qui sont affichés sur la plateforme Parcoursup dans l'onglet « Examen du dossier - Éléments pris en compte pour l'examen du dossier ». La prise en compte d'un élément qui n'aurait pas été affiché sur Parcoursup est susceptible de recours de la part du candidat.

Traitement des vœux – Sauf exceptions (voir Supra), la Commission d'examen des vœux des formations non sélectives ordonne toutes les candidatures compte tenu des éléments d'appréciation des dossiers publiés sur Parcoursup et des modalités et critères qu'elle a définis. Elle propose au chef d'établissement les réponses à faire aux candidats (OUI ou OUI-SI s'agissant des formations non sélectives et OUI ou NON s'agissant des formations sélectives).

Remarque importante : Afin de garantir la nécessaire protection du secret des délibérations des équipes pédagogiques chargées de l'examen des candidatures, la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants prévoit que les obligations résultant des articles L. 311-3-1 et L. 312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration sont réputées satisfaites dès lors que les candidats sont informés de la possibilité d'obtenir, s'ils en font la demande, la communication des informations relatives aux critères et modalités d'examen de leurs candidatures ainsi que des motifs pédagogiques qui ont justifié la décision prise.

Pour information :

- l'article L. 311-3-1 prévoit l'obligation de communiquer les règles définissant le traitement algorithmique, ainsi que ses principales caractéristiques, utilisés pour prendre une décision individuelle,
- l'article L. 312-1-3 prévoit l'obligation de publier en ligne les règles définissant les principaux traitements algorithmiques utilisés dans l'accomplissement de leurs missions lorsqu'ils fondent des décisions individuelles.

Quand se réunit-elle ?

Au plus vite pour définir les modalités et critères d'examen des vœux.

À compter du 4 avril pour examiner les candidatures reçues et proposer au chef d'établissement les réponses à faire aux candidats. Les réponses des établissements aux vœux des candidats doivent être transmises au plus tard pour le 18 mai dans Parcoursup.

Extraits des textes réglementaires pris en application de la loi ORE

Art. D. 612-1-12. - Les établissements dispensant des formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur proposées sur la plateforme Parcoursup examinent les dossiers de candidature des candidats selon le calendrier défini en application de l'article D. 612-1-2.

« Pour procéder à cet examen, chaque établissement réunit, pour chaque formation ayant enregistré des vœux, une commission d'examen des vœux dont la composition est arrêtée par le chef d'établissement. Cette commission définit les modalités et les critères d'examen des candidatures et propose au chef d'établissement les réponses à faire aux candidats.

Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de la formation à la date de confirmation des vœux prévue par le calendrier mentionné à l'article D. 612-1-2, elle ordonne également les candidatures.

« Le délai de transmission par l'établissement du résultat de l'examen des vœux est précisé par le calendrier prévu à l'article D. 612-1-2.

L'examen des vœux

La nouvelle plateforme nationale Parcoursup informe les lycéens, apprentis et étudiants en réorientation sur les **caractéristiques des formations** et, en particulier, sur les **connaissances et compétences attendues** à l'entrée de chaque formation. Ces « attendus » permettent de définir **les éléments utilisés pour l'examen des vœux**, et donc d'explicitier, dans un souci de transparence, ce que chaque formation prend en compte pour apporter une réponse à chacun des vœux formulés.

Éléments pris en compte pour l'examen des vœux et communiqués sur Parcoursup (caractéristiques des formations - article D. 612-1-5 du code de l'éducation)

Conformément à l'objectif de transparence souhaité pour la nouvelle procédure nationale de préinscription, les établissements dispensant des formations de 1er cycle de l'enseignement supérieur ont explicité sur la plateforme Parcoursup les éléments qu'ils prendraient en compte pour l'examen des vœux des lycéens, apprentis et étudiants en réorientation.

Ils ont renseigné sur la plateforme Parcoursup les pièces justificatives qui sont demandées aux lycéens, apprentis et étudiants en réorientation, et qui seront utilisées pour examiner leur dossier. Ainsi, afin d'apprécier au mieux les candidatures, chaque établissement a pu, par exemple, demander aux candidats qu'ils transmettent, de manière dématérialisée, des pièces complémentaires, en cohérence avec le paramétrage des modules « Pièces demandées » et « Bulletins scolaires » de la rubrique « Paramétrage des formations ». A titre d'exemple, une formation a pu requérir les bulletins scolaires de 1ère et/ou Terminale et la fiche Avenir.

Ces éléments doivent être **cohérents au regard des attendus de la formation**, ne doivent **pas être discriminatoires** et doivent **éclairer la démarche du candidat** pendant sa phase d'orientation.

Définition par les commissions d'examen des vœux des modalités et critères d'examen des vœux (article D 612-1-12 du code de l'éducation)

Pour chaque formation inscrite sur Parcoursup, les établissements constituent une **commission d'examen des vœux**.

Compte tenu des éléments pris en compte pour examiner les vœux et communiqués aux candidats sur Parcoursup, la commission d'examen des vœux **est ensuite compétente** pour définir les **modalités et critères d'examen des vœux**. Elle propose au chef d'établissement les réponses à faire aux candidats.

Ces modalités et critères d'examen des vœux sont importants. En effet, si les candidats en font la demande, l'établissement dispensant une formation sélective ou non sélective de 1^{er} cycle devra leur **communiquer les informations** relatives aux critères et modalités d'examen de leurs candidatures ainsi que les motifs pédagogiques qui ont justifié la décision prise. Les établissements ne pourront justifier leur décision en invoquant une pièce ou un élément qui n'aurait pas été explicitement demandé(e) aux candidats et/ou affiché (e) dans Parcoursup.

Ordonner les vœux (articles D. 612-1-12 et D 612-1-13 du code de l'éducation)

UNE FILIÈRE NON SELECTIVE doit ordonner les vœux et indiquer, pour chacun d'eux, si la réponse apportée est OUI ou OUI-SI. Dans ce dernier cas, l'établissement précise sur la plateforme Parcoursup la catégorie dont relève le dispositif auquel est subordonnée l'inscription.

- ✓ **Ordonner les vœux** - La commission d'examen des vœux doit **ordonner l'ensemble des candidatures reçues**.

Il existe cependant une exception pour les filières non sélectives :

Sont dispensées d'ordonner les vœux, les commissions d'examen des vœux des **formations pour lesquelles le nombre de candidatures est inférieur aux capacités d'accueil de la formation à la date de confirmation des vœux** (31 mars 2018). **Toutefois, même dispensées d'ordonner les vœux**, les commissions d'examen des vœux doivent transmettre via la plateforme une **liste de candidats** admis avec, pour chacun d'eux, une réponse OUI ou OUI-SI. Dans ce dernier cas, l'établissement précise sur la plateforme Parcoursup la catégorie dont relève le dispositif auquel est subordonnée l'inscription.

Afin de pouvoir ordonner les vœux, il est rappelé **qu'il ne saurait être question d'exclure une série de baccalauréat** de la liste des candidats. Il est également rappelé que, **au-delà des résultats scolaires**, doivent également être pris en considération **d'autres éléments** comme, **par exemple** :

- le projet d'étude et la motivation du candidat exprimés dans le « projet de formation motivé »,
- les informations contenues dans la fiche Avenir, lorsqu'elle est présente dans le dossier.

Les résultats de l'examen des vœux sont transmis par l'établissement à la plateforme parcoursup au plus tard le 18 mai 2018.

Exemple d'unemention Histoire dans l'université X:

1. La licence Mention Histoire affiche entre autres dans ses attendus « Savoir mobiliser les compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement », et « Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail ».
2. Parmi les éléments pris en compte pour l'examen des dossiers affichés dans Parcoursup, sont entre autres retenus :
 - les notes des épreuves anticipées de français de 1ère ainsi que les notes de 1ère et de terminale en philosophie et en histoire-géographie lorsque ces disciplines font partie des enseignements suivis ;
 - le projet de formation motivé ;
 - les éléments d'appréciation portés par les professeurs principaux et le chef d'établissement sur la fiche Avenir, et plus particulièrement l'appréciation sur trois des items : « Méthode de travail », « Autonomie » et « Capacité à s'investir ».
3. La formation demande les bulletins de notes de 1ère et de terminale grâce au module « Bulletins scolaires » et la plateforme Parcoursup lui transfère directement le projet de formation motivé et la fiche Avenir sur laquelle sont portées les appréciations dont l'examen est requis par la commission.
4. La commission d'examen des vœux définit les modalités et les critères d'examen des candidatures, puis procède à l'examen des vœux afin de proposer le classement final des candidatures.

- ✓ **Préciser les OUI-SI** – S'agissant des OUI-SI, la commission doit préciser si la modalité pédagogique spécifique consiste en des dispositifs de soutien spécifiques (catégorie 1 identifiée par l'article D. 612-1-13 du code de l'éducation : remises à niveau, tutorat etc.) ou en une année de formation supplémentaire (catégorie 2 identifiée par l'article D. 612-1-13 du code de l'éducation : une Licence en 4 ans comprenant des dispositifs d'accompagnement spécifiques).
- ✓ **Les listes d'attente** – Compte tenu des capacités d'accueil de chaque formation, **la plateforme affichera ensuite automatiquement aux candidats les OUI, OUI-SI et EN LISTE D'ATTENTE.**

Ce n'est donc pas à la commission d'examen des vœux de répondre « EN LISTE D'ATTENTE » aux candidats. Afin d'éclairer le candidat qui reçoit pour réponse « EN LISTE D'ATTENTE », **la plateforme lui indiquera également automatiquement** si la place attendue est un OUI ou un OUI-SI.

UNE FILIÈRE SELECTIVE peut apporter deux types de réponse aux candidats : OUI ou NON.

La commission d'examen des vœux doit donc examiner l'ensemble des candidatures reçues afin de leur apporter la réponse adéquate.

Modalités de traitement des candidatures : outil d'aide à la décision

Compte tenu du nombre de dossiers reçus par la plupart des formations, un outil d'aide à la décision est proposé par la plateforme Parcoursup aux établissements. Cet outil est à la disposition de l'ensemble des formations, sélectives ou non sélectives.

L'outil d'aide à la décision doit être paramétré par l'établissement au regard des éléments que la commission d'examen des vœux a définis pour l'examen des vœux. Comme son nom l'indique, cet outil ne constitue qu'une **aide apportée à la commission d'examen des vœux, seule compétente pour décider des réponses apportées** à l'ensemble des candidatures reçues, pour les ordonner et pour proposer au chef d'établissement les réponses à faire aux candidats.

Document n°7 : "Oui si" : quels sont les dispositifs d'accompagnement testés à la rentrée 2018 ?

Tour d'horizon en Nouvelle-Aquitaine

Dépêche AEF n° 590941
Par Sabine Andrieu_ Publiée le 01/10/201
(Extraits)

Les universités de Nouvelle-Aquitaine ont très peu répondu "oui si" dans le cadre de Parcoursup. Mais quasiment toutes - Poitiers exceptée - vont tester cette année un accompagnement avec les inscrits en L1 répondant à ce profil, afin d'être prêtes à la rentrée 2019. [.../...]. Les tests de positionnement à l'entrée ont ainsi tendance à se généraliser, de même que les tuteurs étudiants et des programmes de réorientation en format plutôt long.

La remédiation n'a pas attendu la loi ORE. La plupart des établissements ont mis en place, ici ou là, dans une composante, dans une formation, un soutien pour leurs étudiants de première année en difficulté. Tutorat, remises à niveau, cours renforcés, apprentissage de la méthodologie de travail universitaire... des aides, classiques, que complètent, cette année, des nouveautés.

La Rochelle : tout l'établissement mobilisé

À cette rentrée, l'université rochelaise a généralisé les tests de positionnement pour chaque étudiant dans ses 4 composantes (1) dès leur premier jour en amphî. Une pratique "déjà partiellement en place à la faculté de sciences et en SHS", précise Jean-Michel Carozza, vice-président (VP) de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU). Ce test a été corrigé le jour suivant la rentrée et les étudiants reçus individuellement les 6 et 7 septembre pour faire le point sur leur parcours, leurs acquis, leur projet et leur motivation. Le VP a réussi à mobiliser 20 personnels pour ces entretiens en sciences, et un peu moins dans les autres composantes comme la faculté de droit-gestion.

Détection a posteriori

Les universités privilégient un repérage des profils "oui si" après l'inscription, et pas uniquement faute de temps pour le faire plus tôt. "Parcoursup donne beaucoup d'information sur les étudiants mais on ne doit pas se dispenser d'un entretien avec eux. Il faut garder une relation humaine", estime Jean-Michel Carozza (La Rochelle). "Pour l'université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA), qui reste un établissement de proximité pour l'accès au premier cycle, dire 'oui si' a priori avait peu de sens", répond le VP CFVU Frédéric Tesson, confiant avoir été lui-même un lycéen moyen : "C'est la fac qui m'a révélé. Pour moi, devoir trier des candidats, c'est difficile".

Pour les profils "oui si", l'université de La Rochelle a prévu des **cours renforcés bonifiés**. Les étudiants assidus à ces cours (400 heures prévues par composante) auront "une bonification de leur note allant jusqu'à 0,2 point de moyenne". C'est un jury, constitué au sein de l'équipe pédagogique, qui décidera de la hauteur du bonus. Autre mesure : la généralisation des tuteurs étudiants. "Toutes les filières disposeront d'une plage horaire de 4 journées et demie chaque semestre pour proposer ce tutorat. C'est le service pédagogie et innovation de l'université qui va former ces tuteurs", dit le VP.

La scolarité en première année de licence (L1) prévoit aussi, après un premier semestre commun à tous les primo-entrants, la possibilité pour ceux qui seraient en difficulté, au lieu d'abandonner au second semestre, de passer un diplôme d'université (DU) de réorientation. Les étudiants y seraient alors accompagnés par l'équipe de la Maison de la réussite (2) ; ils pourraient effectuer des stages en entreprise et valider un certain nombre d'ECTS.

Autre option possible : étaler la licence sur 4 ans après signature par l'étudiant d'un contrat de réussite pédagogique. Ces contrats, prévus par l'arrêté licence, ne seront mis en place cette année que pour "ceux en situation de risque de décrochage".

L'UPPA fait de la réorientation une mission à part entière

L'université paloise va décliner questionnaire de rentrée ; bilan intermédiaire d'accompagnement avant les vacances de Toussaint, pouvant donner lieu à un entretien individuel avec l'étudiant ; remédiation et tutorat. Son projet NCU Space¹ prévoit ces mesures d'accompagnement dans trois licences pilotes mais finalement une dizaine de mentions (sur 17 au total) pourraient se lancer dès cette année, se réjouit Frédéric Tesson.

L'UFR d'économie-gestion de la côte basque va proposer des tests de positionnement à la rentrée à ses 140-150 étudiants. Ce site est confronté à un taux d'échec important en L1. Beaucoup d'étudiants s'y inscrivent par défaut, parce que c'est l'offre universitaire la plus proche et un peu la seule.

En licence de mathématiques, l'équipe pédagogique va aussi recourir à une auto-évaluation des acquis de ses arrivants en L1 via des "exercisers". Une pratique qui pourrait s'étendre l'an prochain aux sciences et à l'économie-gestion. La généralisation de tests de positionnement semble, elle, plus incertaine ; Frédéric Tesson se disant "un peu inquiet de ce que cela va coûter".

L'UPPA veut aussi "faire monter en puissance le dispositif Certific'ation" de son service universitaire d'information orientation (SUIO). Jusqu'à présent, il concernait chaque année 10 à 30 décrocheurs, qui se voyaient proposer de passer des certificats en langues, en informatique... ainsi que des visites d'entreprises en partenariat avec l'UIMM² locale.

"Tous les étudiants qui viennent chez nous ne sont pas là pour faire une licence. Beaucoup se cherchent encore. Il faut qu'on soit en capacité de les aider à se réorienter vers un BTS, un DUT, à trouver leur voie", estime Frédéric Tesson. Pour lui, cet accompagnement à la réussite constitue une nouvelle mission de l'université et suscite en interne des profils de postes nouveaux : directeurs d'études, enseignants-relais, etc.

¹ Nouveaux cursus à l'université. Spécialisation progressive et accompagnée des cursus étudiants.

² Union des industries et métiers de la métallurgie.

Université Bordeaux Montaigne (UBM) : des parcours adaptés dans cinq L1, voire en L2 (LEA)

Même si elle n'a pas donné de réponses 'oui si' dans le cadre de Parcoursup, l'université de lettres, langues, arts et sciences humaines (LLASH) de Bordeaux a également prévu des parcours adaptés dans cinq filières (LEA³, LEA anglais-coréen, la licence LLCER⁴ en arabe, les sciences du langage, les arts plastiques) pour la rentrée 2018. Ils s'adresseront principalement "à des étudiants identifiés comme ayant besoin d'un accompagnement personnalisé pour obtenir leur première année et s'intégrer", indique l'établissement.

Le contenu de ces parcours et leur mise en application seront propres à chaque formation, avec des effectifs variables : 280 étudiants pour la première année de LEA, de 30 à 50 étudiants dans les autres cursus. En langues étrangères appliquées, l'accompagnement concernera aussi les L2. Le dispositif prévoit des directeurs des études, référents pour chaque formation, afin de coordonner les actions engagées. Une évaluation sera réalisée via un suivi de la présence et de la réussite et un questionnaire pour saisir le ressenti des étudiants.

Dès le 10 septembre et la semaine de pré-rentrée, UBM a aussi proposé des stages d'intégration, des mises à niveau en langue... que complèteront, tout au long de l'année, renforcement des heures de TD, modules de méthodologie, tutorat... Des mesures anciennes de remédiation en L1 qui mobilisent par an près de 90 000 euros de budget.

Limoges : un parcours tremplin, future "année zéro" ?

Trois licences (éco-gestion, AES et droit) de l'université limousine ont répondu formellement "oui si" aux candidats à l'entrée en L1 sur Parcoursup cette année. Et la faculté de DEG⁵ va les accompagner lors du premier semestre : rendez-vous de suivi, moins de cours, plus de TD, voire une aide pour préparer un projet d'inscription dans une autre licence. Un soutien qui pourra aussi s'adresser à d'autres étudiants - acceptés en "oui" simple et repérés en difficulté en janvier prochain, précise Pascale Torre, la VP CFVU.

La faculté de sciences et technologies de l'établissement réfléchirait à des groupes de niveaux pour ces profils "oui si". La composante va en tout cas poursuivre son Parcours tremplin, comme elle le fait depuis une petite dizaine d'années. Il s'agit d'une sorte de classe préparatoire à l'entrée en licence, qui concerne principalement les bacs pro et techno en échec à l'issue du premier semestre. Les jeunes (une quarantaine) s'y voient proposer remise à niveau sur les fondamentaux et ateliers pour acquérir une méthodologie de travail.

Ce parcours pourrait préfigurer l'année zéro que l'université de Limoges souhaite mettre en place dans le cadre de son projet NCU Form'UL⁶.

Université de Bordeaux (UBx): orientation active + L1 en 2 ans en sciences

Ici, la démarche qui a prévalu est celle d'une "orientation active en amont de l'inscription". En 1^{re} année, les étudiants ont le choix entre 3 portails au moment de l'inscription (3). "On leur demande de remplir en ligne un test qui les aide à se positionner par rapport aux attendus

³ Langues étrangères appliquées

⁴ Langues, littérature et civilisation étrangère et régionale

⁵ Droit, économie, gestion.

⁶ Nouveaux cursus universitaires Formations en vue de l'orientation et de la réussite

de chaque portail. Chaque candidat accepté est reçu individuellement pendant l'été par un enseignant-chercheur, auquel il présente son projet et le résultat de ce test. Ce rendez-vous est le moment de détecter les plus fragiles", explique Pascal Lecroart, le directeur du collège sciences et technologies.

Cette année, 80 étudiants (sur 1 200 néo-bacheliers entrants) sont dans ce cas. Ils se verront proposer une L1 en deux ans, un contrat de réussite, des unités d'enseignements (UE) disciplinaires en plus, des TD en petits groupes et des séances de tutorat sur objectifs, ciblant les lacunes identifiées lors du test de positionnement. Le collège a aussi prévu un espace de remédiation sur Moodle avec à disposition tous les cours pour leurs révisions et des questions classées par thèmes afin qu'ils évaluent leur progression.

Pascal Lecroart craint toutefois qu'une formation étalée sur quatre semestres ne soit "pas une aide suffisante pour les bacs pros". Pour les "oui si", il identifie donc deux options à l'avenir : une L1 aménagée mais aussi une année de mise à niveau. Sachant que la gageure est de trouver des éléments de mise à niveau (langues, ouverture professionnelle...) "créditables" en ECTS⁷ car "on ne veut pas en faire une année hors licence", dit-il.

UBX : en SHS⁸, remédiation sur des UE CIBLES et "TD tutorés"

En sciences de l'homme, les équipes rodent, elles, la réponse pour les "oui si" de l'an prochain en psychologie, sociologie et Staps, explique la directrice Virginie Postal-Le Dorse. S'inspirant d'une pratique déjà à l'œuvre en Staps, elles vont, pour chacune des trois filières, cibler "2 à 3 UE enregistrant des taux d'échec importants". Vraisemblablement celles liées aux mathématiques et aux neurosciences.

Les inscrits en première année repérés en difficulté (après évaluation ou test de positionnement) s'y verront proposer dès mi-octobre des heures de remédiation (2 fois 2 h en Staps par exemple) et/ou des modules de soutien (travail universitaire, expression orale et écrite). Ils y bénéficieront aussi de l'aide de 3 Ater⁹ (recrutés à l'échelle du collège pour cet accompagnement) et d'une trentaine de tuteurs étudiants (des jeunes en master ou en thèse).

Le tutorat est une "vieille" habitude en faculté de psychologie mais cette année, le collège SHS revisite ce classique autour de TD tutorés. Afin que les tuteurs soient vraiment efficaces et "en phase avec ce qui est attendu en cours", ils participeront aux séances de TD avec les étudiants qu'ils accompagnent et leur chargé de cours.

Le collège va expérimenter également un contrat pédagogique, avec des rendez-vous de suivi réguliers mais "pas d'étalement d'études pour l'instant". Il a aussi recruté "un directeur des études" - un thésard travaillant sur le décrochage scolaire – pour coordonner l'ensemble de ces dispositifs, indique Virginie Postal-Le Dorse.

(1) DEG, lettres et sciences humaines, sciences.

(2) La Maison de la réussite est le service de l'université chargé de l'orientation et de l'insertion des étudiants.

(3) Ces 3 portails sont : maths/physique-chimie/informatique/sciences de l'ingénieur ; maths/ sciences de la terre/chimie ; maths et informatique appliquées aux SHS.

⁷ European Credits Transfer System en anglais, soit système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

⁸ Sciences humaines et sociales

⁹ Attachés temporaires d'enseignement et de recherche

X., le 10 février 2018

NOTE D'INFORMATION

Présidence

Référence :
/2018/N°/SG

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'UFR
Mesdames et Messieurs les responsables
administratifs

Objet : Capacités d'accueil

Notre université se caractérise par une forte pression sur plusieurs parcours de formation.

Les six composantes de l'université ont déterminé des capacités d'accueil limitées. Les places offertes sont à mettre en regard du nombre de dossiers de candidatures pour chacune des formations.

Ainsi, l'an passé pour les 700 places offertes en santé, l'université a instruit 3500 dossiers de candidatures, pour les 900 places offertes en Psychologie, 8 000 dossiers, pour info-com. 1 267 dossiers pour 300 places, pour AES 800 dossiers pour 280 places offertes et pour les 450 places en Staps, plus de 5000 dossiers nous sont parvenus.

Les capacités ont été définies d'un commun accord avec les services rectoraux. Elles n'ont pas été source de difficultés particulières. Le travail entre services rectoraux et le ministère s'est organisé à partir d'un document élaboré par la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. La rectrice a défendu le principe de prendre en compte d'emblée comme des formations en tension les formations créées dans des disciplines en tension (STAPS dans la ville de Z).

Pour certains cursus, l'université a souhaité réduire encore ses capacités d'accueil, pour tenir compte notamment de leur faible taux d'encadrement¹.

D'autres cursus, qui connaissent de fortes augmentations d'effectifs ont décidé de limiter leur capacité d'accueil, c'est le cas notamment de certains parcours d'AES.

Le travail de l'université sur ses capacités d'accueil a été effectué à partir des inscriptions administratives 2017/2018, du taux de couverture sur poste², du taux de réussite et de passage en L2, mais également des taux d'encadrement et des surfaces d'enseignement disponibles.

En revanche, l'université a ouvert deux nouvelles formations, un nouveau parcours de DUT, qui offre un débouché nouveau à des filières technologiques et professionnelles (24 places), un parcours journalisme en info-com (30 places).

¹ Nombre d'étudiants par enseignant

² Nombre d'heures effectuées pour une formation par un enseignant permanent

Au final, les filières concernées par les capacités d'accueil à titre principal sont les suivantes :

- UFR « Santé et Sport » :
 - PACES : 650 places
 - L1 STAPS : 450 places

- UFR « Lettres, Sciences humaines » de l'université :
 - L1 Information communication : 324 places
 - L1 Psychologie : 800 places

- UFR Droit
 - L1 AES : 300 places

Concernant STAPS, les effectifs ont été corrigés des efforts de l'ouverture d'une nouvelle filière à Z d'une capacité de 150 places.

Les propositions de notre université, qui résultent de nos discussions avec les autorités académiques, ont été soumises à l'approbation de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) (9/01/2018) et du conseil d'administration (16/01/2018) après concertation.

Je ne méconnais pas les difficultés rencontrées par les composantes pour accueillir dans de bonnes conditions nos étudiants malgré l'accroissement régulier des effectifs. Je remercie l'ensemble de la communauté de notre université pour son investissement quotidien.

X., le 18 décembre 2017

Direction de la
formation et de la vie
étudiante

Le vice-président

Référence :
/2018/N°/DFVE

Le vice-président formation et vie étudiante

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'UFR
Mesdames et Messieurs les responsables
administratifs

**Objet : réforme de l'orientation et de l'accès à l'enseignement supérieur
«Parcoursup ».**

A partir du 22 mai, dans le cadre du nouveau dispositif d'accès à l'enseignement supérieur « Parcoursup », il sera nécessaire de procéder au classement des dossiers de candidatures de nos futurs étudiants.

Cette future échéance doit nous conduire à arrêter d'ores et déjà les principales dispositions que nous souhaitons mettre en œuvre pour le traitement des dossiers des futurs candidats et leur intégration dans notre université.

Une première étape est celle des caractéristiques des formations qui devront être saisies dans le site de gestion de la plateforme « Parcoursup » au plus tard le 17 janvier. Sauf contre-indication de votre part, nous proposons que la direction de la scolarité en soit chargée sur la base des informations publiées sur notre site internet.

Une deuxième étape concerne les attendus, c'est-à-dire les compétences et les connaissances considérées comme nécessaires pour intégrer chacun de nos parcours de formation ainsi que les critères de classement.

Je vous rappelle que le dernier Conseil des études et de la vie universitaire (CFVU) s'est prononcé pour laisser à chaque composante la possibilité de déterminer ses modalités propres pour chacun des parcours qu'elle propose.

C'est pourquoi, je vous demanderais de transmettre à la direction de la formation, pour le 10 février au plus tard, vos décisions concernant :

- le choix de vous limiter ou non aux attendus déterminés au niveau national,
- les attendus spécifiques que vous souhaitez, le cas échéant, ajouter en complément,
- les critères de classement que vous entendez mettre en œuvre,
- le cas échéant, les éléments supplémentaires pris en compte pour l'examen des vœux.

Je vous précise toutefois que le CFVU veillera à ce que ces attendus locaux apportent une réelle plus-value par rapport aux attendus définis nationalement. L'ensemble devra être délibéré au plus tard le 6 mars 2018.

Pour l'examen des vœux et le classement des dossiers, des commissions d'examen des vœux (CEV) devront être constituées par filière. Vous disposez pour cela d'une assez large

autonomie pour déterminer la taille et la composition de ces dernières en fonction de l'organisation des mentions de licence concernées.

A titre indicatif, je vous suggère toutefois des commissions de trois à huit membres présidées par les doyens et directeurs de composante ou leurs assesseurs.

Les commissions peuvent être constituées très rapidement et au plus tard pour le début du mois d'avril. Pour soulager le travail de vos équipes, je vous rappelle qu'un module d'aide à la décision est proposé par l'application « Parcoursup ». Une assistance pour son paramétrage par parcours de formation vous sera proposée au cours des prochaines semaines par la direction de la formation. Je vous remercie de prendre contact avec son responsable pour en déterminer la date. L'usage de l'outil n'est pas obligatoire, il vous est possible de mettre en œuvre toute autre solution qui vous paraîtra plus conforme à votre organisation.

La dernière phase du processus doit nous conduire à déterminer si nous mettons en place des dispositifs d'accompagnement des étudiants les plus fragiles.

Pour ces étudiants, l'acceptation pourrait être conditionnée à une inscription dans un parcours adapté, la réponse adressée au candidat se traduisant dans ce cas par un « oui si ».

Je sais que plusieurs dispositifs existent déjà. Des moyens supplémentaires nous seront encore attribués pour cela.

Il vous appartient de m'indiquer si vous maintenez les dispositifs existants ou si vous entendez les compléter par différentes autres formes de remédiation.

J'ai noté d'ores et déjà quelques initiatives intéressantes qui ont émergé ces dernières semaines.

Ainsi, la faculté des sciences prévoit de proposer deux catégories d'accompagnement. Il s'agit d'une part, d'une licence scientifique en quatre ans pour les bacheliers S en difficulté potentielle, dont les deux premières années correspondent à la première année de licence et d'autre part, d'une année de mise à niveau scientifique ouverte aux bacheliers littéraires, technologiques ou ES.

Mais j'ai noté que certaines UFR réfléchissent également à une première année en deux ans.

D'autres enfin, se dirigent vers des modules transversaux, afin de combler les lacunes de certains étudiants dans les disciplines essentielles de la filière, ainsi que sur le plan de la méthodologie universitaire.

Plusieurs m'ont indiqué avoir le projet d'épauler certains étudiants par des tuteurs, en master ou en doctorat : ce type de mesure ne pourra qu'être encouragé par l'université qui est prête à en financer le coût.

Enfin, quelques responsables m'ont indiqué vouloir s'orienter vers la décision de ne pas utiliser le « oui si », et de prévoir plutôt des solutions de remédiation après une évaluation des étudiants au moment de la rentrée.

En tout état de cause, l'ensemble des mesures prévues devront être soumises à l'approbation, du CFVU, au plus tard à la fin mars.

Je vous remercie de me faire part de toutes difficultés que vous pourriez rencontrer pour la mise en place de ce nouveau dispositif.

M. Y...

Vice-président de la formation et de la vie universitaire

Document n°10 : PARCOURSUP : A L'UNIVERSITE DE NANTES, DEVANT LE REFUS DE TRIER LES DOSSIERS, LA PRESIDENCE RIPOSTE

EducPros (by l'étudiant)

Article de Laura Taillandier publié le 17.04.2018

Devant le refus de plusieurs formations de classer les candidatures sur Parcoursup, l'université de Nantes a décidé de nommer de nouvelles commissions d'examen des vœux dans ces filières. Une décision qui suscite l'incompréhension des équipes pédagogiques.

Nommer de nouvelles commissions d'examen des vœux là où ça coince : c'est le choix de l'université de Nantes devant l'opposition à la loi ORE (Orientation et réussite des étudiants) de plusieurs composantes. Un désaccord qui se traduit, comme dans d'autres établissements, par le refus de mettre en place des commissions ou, lorsqu'elles ont été installées, par celui de procéder au tri des dossiers.

Une décision jugée "autoritaire"

"Cette décision a été prise par le président de l'université, Olivier Laboux, à l'issue d'un conseil des directeurs des composantes", rappelle Dominique Averty, le vice-président formation et vie universitaire de l'établissement. Et ce alors que plusieurs facultés nantaises sont bloquées de manière "illimitée" par des étudiants opposés à la réforme de l'entrée à l'université.

C'est le vice-président formation et vie universitaire qui présidera les nouvelles commissions une fois qu'elles seront installées. Plusieurs formations sont concernées par ce nouveau round de nomination : géographie, sociologie, droit et sciences politiques, sciences du langage, sciences de l'éducation, langues, littératures et civilisations étrangères et régionales, philosophie, ou encore lettres.

Une décision jugée "autoritaire" par le Snesup-FSU et qui suscite l'incompréhension de responsables pédagogiques, à l'instar de Dominique Peyrache-Leborgne, professeure de littérature comparée et présidente de la commission d'examen des vœux de lettres : "Je ne comprends pas cette logique. Nous avons été nommés pour cette tâche et c'est la position que nous avons souhaité adopter." Dans sa commission, la décision a été prise par "principe, pour que l'université conserve sa mission de service public et accueille l'ensemble des lycéens ayant postulé". Quand, dans d'autres, c'est davantage la charge de travail et les difficultés techniques de l'examen des dossiers qui interrogent.

Le surbooking, "un risque trop grand"

Les responsables de ces commissions auraient souhaité que l'établissement adopte une position de principe, en répondant "oui" à tous les candidats sur Parcoursup comme à

Bordeaux 3, Lyon 2 et Rouen. "Ces universités ont officiellement dit qu'elles ne procéderaient pas à des classements dans les filières qui ne sont pas en tension. Pourquoi pas Nantes ? " demande Dominique Peyrache-Leborgne.

On ne peut pas prédire quel sera le comportement des lycéens sur Parcoursup.

(D. Averty)

Un choix jugé trop risqué par l'université. "Nous n'avons pas d'autres choix. En droit, nous avons 3.931 candidats pour 660 places. Nous n'avons pas la possibilité d'accueillir l'ensemble de ces lycéens. Ce n'est pas raisonnable. Nantes est une ville attractive et les règles ont changé par rapport à APB. On ne peut pas prédire quel sera le comportement des lycéens sur Parcoursup", pointe le vice-président. Si l'établissement procédera, comme d'autres, à "du surbooking", ce sera à la marge. "On peut envisager par exemple d'appeler jusqu'à 1.000 candidats en droit", illustre-t-il.

Les présidents des commissions concernées attendent désormais des précisions sur la suite. "Je vais expliquer la méthode et la manière de faire", annonce Dominique Averty. Alors que certains établissements ont eu du mal à trouver des volontaires pour réunir ces commissions, le vice-président concède : "Tout ne va pas être simple, mais nous avons encore quelques semaines pour travailler dessus." Les universités ont jusqu'au 18 mai 2018 pour renseigner les résultats de l'examen des dossiers dans Parcoursup, avant que les réponses ne parviennent aux lycéens, à partir du 22 mai.

Mise à jour du 19 avril 2018

L'université renonce à la dissolution de ses commissions

Face aux réactions suscitées au sein de la communauté enseignante de son établissement par son annonce, le président de l'université de Nantes a décidé de revenir sur sa décision. Dans un message adressé à ses agents, en date du 18 avril, Olivier Laboux annonce que les commissions d'examen des vœux des formations qui ne sont pas considérées en tension pourront "accepter sans condition toutes les candidatures déposées sur Parcoursup". Cette position de principe, qui implique un "oui" pour tous les candidats, a d'ores et déjà été adoptée par d'autres établissements, à l'image de Bordeaux 3, Lyon 2 et Rouen.

Pour déterminer les filières qui ne sont pas en tension, le président fixe deux critères cumulatifs : un taux de pression (nombre de candidats/nombre de places) inférieur à cinq et un volume de candidats inférieur à 2.000. Les filières en tension feront quant à elles l'objet d'un classement. Et Olivier Laboux de préciser : si des composantes maintenaient un refus de participer au classement pour ces filières précises, il nommerait "des commissions afin de procéder à l'examen des vœux".

Document n°11 : Anonymisation, raccourcissement du calendrier... : les nouveautés 2019 sur Parcoursup

Studyrama Modifié le 08/10/2018 | Publié le 25/09/2018

Selon Frédérique Vidal : "*Parcoursup est une vraie réussite, [mais] cela ne veut pas dire que des ajustements ne sont pas nécessaires*". Le ministère souhaite alors apporter **une réponse constructive et efficace** aux retours d'expérience des usagers et de certaines formations, notamment sur le sentiment de longueur du dispositif au cours de l'été, et sur le sentiment d'incertitude qui en est résulté pour les candidats et pour certaines formations.

D'ores et déjà, les orientations suivantes sont arrêtées pour la procédure **Parcoursup 2019** :

- **Le calendrier de la phase principale sera resserré.** Pour réduire le sentiment de longueur des candidats et sécuriser l'organisation de la rentrée pour les formations, les inscriptions administratives dans les formations seront réalisées **avant la fin du mois de juillet**, ce qui coïncidera avec la fin de la phase principale. L'inscription administrative sera conditionnée au renoncement aux vœux en attente. Pour tenir compte du nouveau calendrier et accélérer le début de la phase principale, le délai de réponse aux propositions d'admission **pourrait être raccourci**. La suspension des propositions et délais de réponse pendant les épreuves écrites du baccalauréat sera conservée.

- Renforcement de l'information des candidats :

L'information apportée aux candidats étant un élément essentiel pour leur permettre de faire leurs choix, il a été décidé que :

- ▶ serait affiché à titre indicatif **le rang du dernier appelé** de l'année 2018 ;
- ▶ sera publiée dès le départ les taux minimaux de boursiers et les taux maximum de non-résidents de l'académie de la formation ;
- ▶ des efforts seront apportés quant à la **lisibilité de l'offre de formation**, en particulier des capacités, ainsi que des modalités et critères d'examen des dossiers.

- Anonymisation des dossiers des candidats

Accusée, à tort selon la Ministre, de faire de la discrimination et de générer des inégalités sociales et territoriales, la **procédure Parcoursup** pourrait engager une démarche d'anonymisation des dossiers des candidats. Pour ce faire, les informations non nécessaires et habituellement transmises aux établissements ne le seraient plus. Les modalités de cette **anonymisation** seront construites en lien avec les établissements d'enseignement supérieur.

- **Élargissement de l'offre de formation** : Depuis plusieurs années, les plateformes de préinscription dans l'enseignement supérieur ne recensent pas la totalité de l'offre de formation disponible en France (15% des formations ne sont pas sur Parcoursup). C'est pourquoi la loi ORE (loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants) a introduit l'obligation pour les formations de **rejoindre la plateforme**. Ainsi, dès 2019, 350 Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et des 150 Instituts Régionaux de Travail Social (IRTS) rejoindront la plateforme, ce qui représente plus de **30 000 places supplémentaires**.

En parallèle, une concertation sera menée notamment avec l'ensemble des formations qui ne sont pas recensées sur Parcoursup, **qu'elles soient publiques, privées sous contrat ou privées hors contrat**.

Toutes ces nouvelles modalités seront connues dans le courant de l'automne 2018...